



DOLLARAMA INC. RAPPORT DE GESTION Troisième trimestre clos le 28 octobre 2018

Le 6 décembre 2018

Le présent rapport de gestion, daté du 6 décembre 2018, vise à aider les lecteurs à comprendre le contexte commercial, les stratégies, la performance et les facteurs de risque de Dollarama inc. (les termes « Dollarama », « Société », « nous », « notre » et « nos » font référence à la Société prise collectivement avec ses filiales consolidées). Le présent rapport de gestion présente au lecteur une analyse des résultats financiers de la Société, tels qu'ils sont perçus par la direction, pour le troisième trimestre clos le 28 octobre 2018. Ce rapport de gestion doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le troisième trimestre clos le 28 octobre 2018 et les états financiers consolidés annuels audités de la Société et les notes annexes pour l'exercice 2018 (tel qu'il est défini ci-après).

Sauf indication contraire et telles qu'elles figurent aux présentes, toutes les informations financières contenues dans le présent rapport de gestion et dans les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour le troisième trimestre clos le 28 octobre 2018 ont été préparées conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (« PCGR »), tels qu'ils sont établis à la Partie I du Manuel de CPA Canada – Comptabilité, laquelle inclut les Normes internationales d'information financière (« IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). L'information sur les nombres d'actions ordinaires et d'options d'achat d'actions ordinaires en cours ainsi que sur le résultat par action présentée dans le présent rapport de gestion pour les périodes de 13 semaines et de 39 semaines closes le 29 octobre 2017 a été retraitée rétrospectivement pour refléter le fractionnement des actions ordinaires en circulation de la Société, à raison de trois pour une, mis en œuvre le 20 juin 2018 (le « fractionnement d'actions »).

La Société est gérée sur la base d'un seul secteur à présenter, et sa monnaie de fonctionnement et de présentation est le dollar canadien.

Périodes comptables

Dans le présent rapport, « exercice 2017 » désigne l'exercice de la Société clos le 29 janvier 2017, « exercice 2018 » désigne l'exercice de la Société clos le 28 janvier 2018 et « exercice 2019 » désigne l'exercice de la Société qui sera clos le 3 février 2019.

L'exercice de la Société se termine le dimanche dont la date est la plus rapprochée du 31 janvier et comporte habituellement 52 semaines. Cependant, comme il est d'usage en ce qui concerne le calendrier du secteur de la vente au détail, une semaine est ajoutée à l'exercice tous les cinq ou six ans. L'exercice 2017 et l'exercice 2018 comptaient chacun 52 semaines, alors que l'exercice 2019 en compte 53.

Énoncés prospectifs

Certains énoncés prospectifs que contient le présent rapport de gestion portent sur nos intentions, nos attentes et nos projets actuels et futurs, nos résultats, notre degré d'activité, notre rendement, nos objectifs, nos réalisations ou tout autre événement ou fait nouveau à venir. Les termes « pouvoir », « s'attendre à », « planifier », « prévoir », « tendances », « indications », « anticiper », « croire », « estimer », « probables », « éventuels » ou « potentiels », ou la forme négative ou d'autres variantes de ces termes ou autres formulations semblables, visent à signaler des énoncés prospectifs. Dans le présent rapport de gestion, les énoncés prospectifs spécifiques incluent, sans toutefois s'y limiter, les énoncés portant sur :

- les attentes relatives au nombre net de nouveaux magasins ouverts et aux dépenses d'investissement générales;
- les attentes relatives à une marge brute durable;
- l'incidence des hausses du salaire minimum sur les frais d'administration et charges d'exploitation des magasins;
- la situation de trésorerie de la Société;
- l'effet d'accroissement de valeur potentiel lié à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur les plus récentes informations à notre disposition ainsi que sur des estimations et hypothèses qui concernent, entre autres choses, la conjoncture économique et le cadre concurrentiel du secteur de la vente au détail au Canada et que nous avons formulées à la lumière de notre expérience et de notre perception des tendances historiques, de la conjoncture, et de l'évolution prévue dans l'avenir, ainsi que d'autres facteurs que nous croyons pertinents et raisonnables dans les circonstances, mais rien ne garantit que ces estimations et hypothèses s'avéreront exactes. Plusieurs facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, le degré d'activité, les réalisations ou le rendement réels, ou les événements ou faits futurs, diffèrent de manière significative de ceux exprimés de façon implicite ou explicite dans les énoncés prospectifs, notamment, sans s'y limiter, les facteurs suivants, lesquels sont décrits plus en détail à la rubrique « Risques et incertitudes » du plus récent rapport de gestion annuel de la Société et dans la notice annuelle de l'exercice 2018, qui se trouvent tous deux sur le site de SEDAR au www.sedar.com : augmentations futures des charges d'exploitation (notamment en raison des hausses du salaire minimum prescrit par la loi), augmentations futures du coût des marchandises (notamment en raison de différends sur les tarifs), incapacité de maintenir une gamme de produits et de nous réapprovisionner en marchandises, augmentation des coûts ou interruption du flux de marchandises importées, incapacité de maintenir notre image de marque et notre réputation, perturbation dans le réseau de distribution, freintes de stocks, incapacité de renouveler les baux de nos magasins, de nos entrepôts et de notre siège social à des conditions favorables, incapacité d'obtenir de la capacité supplémentaire pour les entrepôts et le centre de distribution en temps opportun, caractère saisonnier, acceptation par le marché des marques maison, incapacité de protéger les marques de commerce et autres droits exclusifs, fluctuations du taux de change, pertes potentielles associées à l'utilisation d'instruments financiers dérivés, niveau d'endettement et incapacité de générer des flux de trésorerie suffisants pour assurer le service de la dette, modification de la solvabilité et de la notation et hausse potentielle du coût du capital, risque de taux d'intérêt relatif à notre dette à taux d'intérêt variable, concurrence dans le secteur de la vente au détail, conjoncture générale de l'économie, départ de hauts dirigeants, incapacité d'attirer et de conserver des employés compétents, interruptions des systèmes de technologies de l'information, incapacité de protéger les systèmes contre les attaques informatiques, impossibilité de réaliser la stratégie de croissance avec succès, structure de société de portefeuille, conditions météorologiques défavorables, y compris l'incidence sur les ventes, catastrophes naturelles et perturbations géopolitiques, coûts inattendus liés aux programmes d'assurance actuels, réclamations en responsabilité du fait des produits et rappels de produits, litiges et conformité sur les plans réglementaire et environnemental.

Ces éléments ne sont pas censés représenter une liste exhaustive des facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur nous; toutefois, ils devraient être étudiés attentivement. Les énoncés prospectifs ont pour but de fournir au lecteur une description des attentes de la direction au sujet de la performance financière de la Société et ils peuvent ne pas être pertinents à d'autres fins; les lecteurs ne devraient pas se fier indûment aux énoncés prospectifs figurant aux présentes. En outre, sauf indication contraire, les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion visent à décrire nos attentes en date du 6 décembre 2018, et nous n'avons pas l'intention et déclinons toute obligation d'actualiser ou de réviser ces énoncés prospectifs à la lumière de nouveaux éléments d'information ou d'événements futurs ou pour quelque autre motif, sauf si nous y sommes tenus en vertu de la loi. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion doivent être lus à la lumière de la présente mise en garde.

Mesures conformes aux PCGR et mesures hors PCGR

Le présent rapport de gestion ainsi que les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société et les notes annexes pour le troisième trimestre de l'exercice 2019 ont été établis conformément aux PCGR. Le présent rapport de gestion fait toutefois référence à certaines mesures hors PCGR. Les mesures hors PCGR utilisées par la Société sont les suivantes :

BAIIA	Représente le résultat d'exploitation plus la dotation aux amortissements.
Marge du BAIIA	Représente le BAIIA divisé par les ventes.
Total de la dette	Représente la somme de la dette à long terme (y compris l'intérêt à payer au titre de la partie courante) et d'autres dettes bancaires (le cas échéant).
Dette nette	Représente le total de la dette, moins la trésorerie.
Résultats non distribués ajustés	Représente le déficit plus l'excédent i) du prix payé pour toutes les actions ordinaires rachetées dans le cadre des offres publiques de rachat dans le cours normal des activités de la Société entre la date d'établissement en juin 2012 et le 28 octobre 2018 sur ii) la valeur comptable de ces actions ordinaires.

Les mesures hors PCGR susmentionnées n'ont pas de signification normalisée prescrite par les PCGR et ne sont donc pas susceptibles de se prêter aux comparaisons avec des mesures similaires présentées par d'autres sociétés émettrices. Les mesures hors PCGR fournissent aux investisseurs une mesure supplémentaire de la performance opérationnelle et de la situation financière de la Société et mettent ainsi en évidence les tendances dans ses activités de base que les mesures conformes aux PCGR, à elles seules, ne permettraient pas nécessairement de faire ressortir. À l'exception des résultats non distribués ajustés, ces mesures servent à combler l'écart entre l'information financière à vocation externe selon les PCGR et l'information financière à vocation externe adaptée au secteur de la vente au détail, et elles ne sauraient être considérées isolément ni se substituer à des mesures de la performance financière calculées selon les PCGR. La direction a recours aux mesures hors PCGR pour faciliter les comparaisons de la performance opérationnelle et de la performance financière d'une période à l'autre, pour établir les budgets annuels, pour évaluer la capacité de la Société de prendre en charge le service futur de la dette, les dépenses d'investissement et les besoins en fonds de roulement, et pour évaluer la performance de la haute direction. La direction a recours au total de la dette et à la dette nette pour calculer le niveau d'endettement, la situation de trésorerie, les besoins en trésorerie futurs et les ratios d'endettement de la Société. Les résultats non distribués ajustés sont une mesure hors PCGR qui illustre les résultats non distribués sans l'incidence de l'excédent i) du prix payé pour toutes les actions ordinaires rachetées dans le cadre des offres publiques de rachat dans le cours normal des activités de la Société sur ii) la valeur comptable de ces actions ordinaires. Nous pensons que les analystes en valeurs mobilières, les investisseurs et d'autres parties intéressées s'appuient fréquemment sur des mesures hors PCGR pour évaluer les émetteurs. Se reporter à la rubrique « Principales informations financières consolidées » du présent rapport de gestion pour consulter un rapprochement des mesures hors PCGR utilisées et présentées par la Société avec les mesures conformes aux PCGR les plus directement comparables.

Faits nouveaux

Modification de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 5 décembre 2018, la Société a reçu de la Bourse de Toronto (la « TSX ») l'autorisation de modifier l'offre de rachat de 2018-2019 (telle qu'elle est définie ci-après) de façon à augmenter le nombre d'actions pouvant être rachetées dans le cadre de cette offre sur la période de 12 mois allant du 20 juin 2018 au 19 juin 2019 pour le faire passer de 16 386 351 actions ordinaires à 30 095 056 actions ordinaires (ce qui représente 10,0 % du flottant de la Société au 6 juin 2018). Les autres modalités de l'offre de rachat de 2018-2019 demeurent inchangées.

Émission de billets non garantis de premier rang à taux fixe

Le 5 novembre 2018, la Société a émis des billets non garantis de premier rang à taux fixe d'un montant en capital total de 500,0 M\$ échéant le 6 novembre 2023 (les « billets à taux fixe à 3,55 % ») dans le cadre d'un placement privé réalisé conformément à la dispense des exigences en matière de prospectus en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables. Les billets à taux fixe à 3,55 % ont été émis au prix de 995,37 \$ par tranche de capital de 1 000,00 \$ de billets à taux fixe à 3,55 %, soit un taux effectif de 3,652 % et un produit brut total de 497,7 M\$. Les billets à taux fixe à 3,55 % portent intérêt au taux annuel fixe de 3,55 %, payable en versements semestriels égaux, à terme échu, le 6^e jour du mois de mai et du mois de novembre de chaque année, sur la durée de cinq ans. Le produit net du placement des billets à taux fixe à 3,55 % a été affecté au remboursement des billets à taux fixe à 3,095 % (tels qu'ils sont définis ci-après) arrivés à échéance le 5 novembre 2018, au remboursement de sommes dues aux termes de la facilité de crédit (telle qu'elle est définie ci-après), ainsi qu'aux fins générales de l'entreprise.

Règlement de dérivés de vente à terme d'obligations

Le 29 octobre 2018, immédiatement après la fin du processus de fixation du prix des billets à taux fixe à 3,55 %, la Société a réglé les dérivés de vente à terme d'obligations qui avaient été conclus en janvier 2018, en mars 2018, en mai 2018, en juin 2018 et en juillet 2018 pour gérer l'exposition au risque de taux d'intérêt en prévision du financement. Le profit réalisé sur le règlement des dérivés s'est élevé à 2,3 M\$ et il sera amorti dans les coûts de financement nets sur la durée des billets à taux fixe à 3,55 %.

Nos activités

Au 28 octobre 2018, nous exploitons 1 192 magasins au Canada, et nous continuons d'étendre notre réseau partout au pays. Nos magasins, d'une superficie moyenne de 10 193 pieds carrés, proposent un vaste éventail de produits de consommation, de marchandises générales et d'articles saisonniers, notamment des articles de marque maison et de marques nationales, tous à prix attrayants. Notre marchandise est vendue soit individuellement, soit en lots, à des prix fixes d'au plus 4,00 \$. Tous les magasins appartiennent à la Société et sont exploités par celle-ci, ce qui permet d'offrir une expérience de magasinage uniforme. Bon nombre des magasins sont situés dans des endroits achalandés comme des galeries marchandes et des centres commerciaux, que ce soit dans des régions métropolitaines, dans des villes de taille moyenne ou dans des petites villes.

Notre stratégie consiste à faire progresser les ventes, le résultat net et les flux de trésorerie en offrant un grand éventail d'articles à prix attrayants à une large clientèle. Nous visons à maintenir et à améliorer continuellement l'efficacité de nos activités.

Faits saillants du troisième trimestre de l'exercice 2019

Comparativement au troisième trimestre de l'exercice 2018 :

- les ventes ont augmenté de 6,6 % pour s'établir à 864,3 M\$;
- les ventes des magasins comparables¹⁾ ont progressé de 3,1 %, en sus d'une croissance de 4,6 % au trimestre correspondant de l'exercice précédent;
- la marge brute¹⁾ s'est établie à 38,9 % des ventes, contre 40,1 % des ventes;
- le BAIIA¹⁾ s'est accru de 3,5 % pour s'établir à 214,6 M\$, soit 24,8 % des ventes, comparativement à 25,6 % des ventes;
- le résultat d'exploitation a augmenté de 3,0 % et s'est chiffré à 195,0 M\$, soit 22,6 % des ventes, comparativement à 23,3 % des ventes;
- le résultat net dilué par action ordinaire a augmenté de 7,9 % pour s'établir à 0,41 \$, alors qu'il était de 0,38 \$²⁾.

Au troisième trimestre de l'exercice 2019, la Société a ouvert un nombre net de 14 nouveaux magasins, contre un nombre net de 10 nouveaux magasins au cours de la période correspondante de l'exercice précédent.

Faits saillants des neuf premiers mois de l'exercice 2019

Comparativement aux neuf premiers mois de l'exercice 2018 :

- les ventes ont augmenté de 6,9 % pour s'établir à 2 488,8 M\$;
- les ventes des magasins comparables¹⁾ ont progressé de 2,7 %, en sus d'une croissance de 5,1 % au premier semestre de l'exercice précédent;
- la marge brute¹⁾ s'est établie à 38,8 % des ventes, contre 39,2 % des ventes;
- le BAIIA¹⁾ s'est accru de 6,7 % pour s'établir à 610,6 M\$, soit 24,5 % des ventes, comparativement à 24,6 % des ventes;
- le résultat d'exploitation a augmenté de 6,3 % et s'est chiffré à 553,1 M\$, soit 22,2 % des ventes, comparativement à 22,4 % des ventes;
- le résultat net dilué par action ordinaire a augmenté de 9,6 % pour s'établir à 1,14 \$, alors qu'il était de 1,04 \$²⁾.

Au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2019, la Société a ouvert un nombre net de 32 nouveaux magasins, contre un nombre net de 40 nouveaux magasins au cours de la période correspondante de l'exercice précédent. La Société prévoit toujours ouvrir un nombre net de 60 à 70 nouveaux magasins d'ici la fin de l'exercice.

¹⁾ Le lecteur est prié de se reporter aux notes de la rubrique « Principales informations financières consolidées » du présent rapport de gestion pour obtenir la définition de ces éléments et, s'il y a lieu, un rapprochement avec la mesure conforme aux PCGR la plus directement comparable.

²⁾ Le résultat par action ordinaire pour les périodes de 13 semaines et de 39 semaines closes le 29 octobre 2017 rend compte de l'application rétrospective du fractionnement d'actions.

Perspectives

Le communiqué de presse daté du 6 décembre 2018, dans sa rubrique « Perspectives », présente les prévisions de la direction à l'égard des perspectives générales de la Société pour l'exercice 2019. Il est accessible sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com, et sur le site Web de la Société, à l'adresse www.dollarama.com.

Éléments ayant une incidence sur les résultats d'exploitation

Ventes

La Société comptabilise les produits des activités ordinaires tirés de la vente de produits ou de la prestation de services à mesure que les obligations de prestation sont remplies.

Toutes les ventes sont fermes. Les produits des activités ordinaires sont présentés après déduction des taxes de vente et des remises. Les cartes-cadeaux vendues sont comptabilisées à titre de passif et le produit des activités ordinaires s'y rattachant est comptabilisé lorsque les cartes-cadeaux sont échangées.

La Société peut conclure des ententes avec des tiers en vue de la vente de produits à des clients. Lorsque la Société agit pour son propre compte, elle comptabilise les produits des activités ordinaires selon les montants facturés aux clients. Lorsqu'elle agit à un autre titre, la Société comptabilise le montant net qu'elle conserve en tant que produit des activités ordinaires.

Nos ventes se composent des ventes des magasins comparables et des ventes des nouveaux magasins ainsi que des ventes à des tiers.

Les ventes des magasins comparables sont définies comme étant celles des magasins Dollarama ouverts depuis au moins 13 mois complets par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, y compris les magasins relocalisés et agrandis. Les principaux moteurs des ventes des magasins comparables sont les variations du nombre de transactions et du montant moyen des transactions. Pour accroître les ventes des magasins comparables, nous mettons l'accent sur une offre de marchandises de qualité et diversifiées à des prix attrayants, dans des magasins bien aménagés, uniformes et faciles d'accès.

Les ventes à des tiers se composent essentiellement des ventes de marchandises à Dollar City, un détaillant à bas prix détenu et exploité de façon indépendante qui exerce des activités au Salvador, au Guatemala et en Colombie et qui a été fondé en 2009. Par l'entremise de Dollarama International inc., la Société partage son expertise commerciale et agit à titre de principal fournisseur de marchandises pour Dollar City, soit pour son propre compte, soit comme intermédiaire, conformément à une entente conclue en février 2013.

Par le passé, nous avons enregistré les ventes les plus importantes au quatrième trimestre, la plus grande proportion des ventes étant réalisée en décembre. En général, notre chiffre d'affaires augmente également en prévision de fêtes comme Pâques, la Saint-Patrick, la Saint-Valentin et l'Halloween, mais nos ventes ne subissent autrement que de légères variations saisonnières, et nous prévoyons que cette tendance se maintiendra. Se reporter à la rubrique du rapport de gestion annuel daté du 29 mars 2018 intitulée « Risques et incertitudes » pour une analyse des risques associés au caractère saisonnier des ventes.

Coût des produits vendus

Le coût des produits vendus comprend principalement le coût des stocks, les frais d'occupation des magasins et les frais de transport (qui sont essentiellement variables et proportionnels aux volumes de nos ventes) ainsi que les charges d'exploitation des entrepôts et du centre de distribution. Nous constatons les ristournes accordées par les fournisseurs en fonction du volume de nos achats au moment où elles sont accordées. Ces ristournes sont comptabilisées en réduction du coût des marchandises achetées, ce qui a pour effet de réduire le coût des produits vendus.

Bien que les hausses des coûts puissent avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre grille de prix multiples nous procure une certaine marge de manœuvre pour composer rapidement avec la hausse des coûts. Nous arrivons habituellement à réduire le coût des produits vendus en nous approvisionnant essentiellement auprès de fournisseurs étrangers à bas prix. Pour les neuf premiers mois de l'exercice 2019 et de l'exercice 2018, les achats effectués directement auprès de fournisseurs étrangers représentaient respectivement 56 % et 57 % de nos achats. Bien que nous continuions de nous approvisionner majoritairement en Chine, nous achetons aussi des produits provenant de plus de 25 pays différents.

Comme la Société achète des marchandises libellées en devises autres que le dollar canadien, le coût des produits vendus fluctue en fonction du cours de certaines devises par rapport au dollar canadien. Plus particulièrement, la grande majorité de nos marchandises importées proviennent de Chine et sont payées en dollars américains. Par conséquent, le coût des produits vendus est indirectement exposé aux fluctuations du renminbi chinois par rapport au dollar américain et directement exposé à celles du dollar américain par rapport au dollar canadien.

Bien que nous concluons des contrats de change à terme en vue de couvrir une partie importante de notre exposition aux fluctuations du dollar américain par rapport au dollar canadien (généralement de 9 à 12 mois d'avance), nous ne réalisons aucune opération de couverture relativement aux fluctuations du renminbi chinois par rapport au dollar américain.

Les frais de livraison et de transport, y compris les suppléments en frais de transport, constituent également une composante importante du coût des produits vendus. Lorsque le prix du carburant fluctue, les frais de livraison et de transport augmentent ou diminuent, selon le cas, parce que les transporteurs nous transfèrent généralement les variations de prix; toutefois, lorsque la variation de prix est à la baisse, le transfert n'est habituellement pas intégral ni aussi rapide qu'en cas de hausse de prix. Étant donné la grande volatilité du prix du carburant, il est difficile de prévoir les suppléments pour carburant que nous pourrions nous voir imposer par nos transporteurs.

Les frais d'occupation se composent principalement des charges locatives des magasins, lesquelles ont généralement augmenté au fil des ans. Même si elle continue de ressentir une pression à l'égard des loyers dans certains marchés où la demande pour des emplacements de choix est forte ou les taux d'occupation sont bas, la direction estime qu'elle est généralement en mesure de négocier les modalités de ses baux à des conditions commerciales concurrentielles et ne prévoit pas de hausses significatives des taux à court et à moyen terme. Habituellement, les baux des magasins sont signés pour des durées de dix ans, avec option de reconduction pour une ou plusieurs périodes additionnelles de cinq ans.

Nous nous efforçons de maintenir une marge brute durable à un niveau qui, à notre avis, nous permet d'atteindre un équilibre sain entre la maximisation du rendement pour les actionnaires et l'offre d'une valeur attrayante pour nos clients. La marge brute varie d'un trimestre à l'autre par suite des variations des marges sur les produits, puisque nous renouvelons environ 25 % à 30 % de notre offre annuellement, ou par suite des variations des frais de logistique et de transport, entre autres facteurs. L'objectif demeure de gérer activement la marge brute afin de continuer de proposer une valeur attrayante visant à stimuler une croissance des ventes continue.

Frais généraux, frais d'administration et charges d'exploitation des magasins

Les frais généraux, frais d'administration et charges d'exploitation des magasins (les « frais généraux ») sont composés des coûts de la main-d'œuvre, qui sont essentiellement variables et proportionnels aux volumes de nos ventes, ainsi que des coûts d'entretien général des magasins, des salaires et des charges sociales des employés du siège social et des membres de l'équipe de direction des magasins, des charges d'administration des bureaux, des honoraires et d'autres charges connexes, qui sont tous essentiellement fixes. Bien que le salaire horaire moyen des employés de nos magasins soit plus élevé que le salaire minimum prévu par la loi, une augmentation importante de ce dernier aurait une incidence considérable sur les charges salariales, à moins que cette incidence soit contrebalancée par des améliorations de la productivité et par d'autres réductions de coûts des magasins.

Le 22 novembre 2017, le gouvernement de l'Ontario a adopté le projet de loi 148 intitulé *Loi de 2017 pour l'équité en milieu de travail et de meilleurs emplois*. Le projet de loi a modifié plusieurs dispositions de la *Loi sur les normes d'emploi* et augmenté le salaire minimum pour le faire passer à 14 \$ l'heure à compter du 1^{er} janvier 2018, et devait le faire passer à 15 \$ l'heure à compter du 1^{er} janvier 2019. Le 21 novembre 2018, le gouvernement de l'Ontario a adopté le projet de loi 47 intitulé *Loi de 2018 pour un Ontario ouvert aux affaires*. Le projet de loi modifie un grand nombre des dispositions contenues dans le projet de loi 148 et gèle le salaire minimum en Ontario à 14 \$ l'heure jusqu'au 1^{er} octobre 2020, pour l'ajuster annuellement par la suite en fonction du taux d'inflation. D'autres provinces, notamment l'Alberta, le Québec et la Colombie-Britannique, ont annoncé des hausses notables du salaire minimum prévu par la loi. Ces hausses sont récemment entrées en vigueur ou entreront en vigueur après l'exercice 2019.

Facteurs économiques et facteurs propres au secteur ayant une incidence sur la Société

Nous exerçons nos activités dans le secteur de la vente au détail à bas prix, secteur extrêmement concurrentiel sur le plan des prix, de l'emplacement des magasins, de la qualité de la marchandise, de la gamme de produits et de leur présentation, de la régularité des stocks et du service à la clientèle. Nous livrons concurrence à d'autres magasins à un dollar, mais aussi et encore davantage aux magasins à prix modiques et à escompte, aux dépanneurs et aux grandes surfaces au Canada. Bon nombre d'entre eux exploitent des magasins dans les secteurs où nous sommes aussi présents, offrent des produits essentiellement similaires à ceux que nous offrons à même leur offre globale et consacrent des efforts importants à la publicité et au marketing. En outre, nous livrons concurrence à certaines autres entreprises pour les meilleurs emplacements où installer nos magasins et pour attirer et conserver un personnel compétent.

Nous prévoyons que certains facteurs, dont ceux décrits ci-après, mais sans s'y limiter, continueront d'exercer une pression sur l'environnement dans lequel nous exerçons nos activités : le coût des marchandises, les variations des taux de change, l'instabilité économique à l'échelle mondiale, les différends concernant les tarifs, le niveau d'endettement des consommateurs et leurs tendances d'achat, la conjoncture économique, les taux d'intérêt, le prix du carburant, les coûts des services publics, les conditions météorologiques, la volatilité du marché, les préférences des consommateurs, le coût de la main-d'œuvre, l'inflation, les catastrophes, la concurrence et le coût de l'assurance. Un des facteurs qui influe à la fois sur le consommateur et sur l'entreprise est le cours du pétrole. D'une part, une hausse du cours du pétrole pourrait entraîner une réduction des dépenses des consommateurs et une augmentation des coûts liés au transport pour l'entreprise. D'autre part, un recul important et soutenu du cours du pétrole pourrait faire baisser les coûts du transport, mais pourrait également avoir un effet négatif sur les dépenses des consommateurs du fait de pertes d'emplois dans certains secteurs ou marchés géographiques.

Principales informations financières consolidées

Les tableaux ci-dessous présentent les principales informations financières pour les périodes indiquées. Les principales informations financières consolidées au 28 octobre 2018 et au 29 octobre 2017 ont été tirées de nos états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités et des notes annexes.

<i>(en milliers de dollars et d'actions, sauf les montants par action)</i>	Périodes de 13 semaines closes		Périodes de 39 semaines closes	
	le 28 octobre	le 29 octobre	le 28 octobre	le 29 octobre
	2018	2017	2018	2017
	\$	\$	\$	\$
Données sur le résultat				
Ventes	864 267	810 583	2 488 789	2 328 015
Coût des produits vendus	528 411	485 703	1 523 869	1 415 816
Profit brut	335 856	324 880	964 920	912 199
Frais généraux	121 227	117 630	354 282	339 887
Dotation aux amortissements	19 629	17 999	57 495	51 845
Résultat d'exploitation	195 000	189 251	553 143	520 467
Coûts de financement nets	11 443	10 154	34 178	29 621
Résultat avant impôt	183 557	179 097	518 965	490 846
Impôt sur le résultat	50 010	49 005	142 071	134 264
Résultat net	133 547	130 092	376 894	356 582
Résultat net de base par action ordinaire ¹⁾	0,41 \$	0,39 \$	1,15 \$	1,05 \$
Résultat net dilué par action ordinaire ¹⁾	0,41 \$	0,38 \$	1,14 \$	1,04 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ¹⁾ :				
De base	325 032	336 573	326 752	339 909
Après dilution	328 905	340 803	330 992	344 001
Autres données				
Croissance des ventes d'un exercice à l'autre	6,6 %	9,7 %	6,9 %	10,4 %
Croissance des ventes des magasins comparables ²⁾	3,1 %	4,6 %	2,7 %	5,1 %
Marge brute ³⁾	38,9 %	40,1 %	38,8 %	39,2 %
Frais généraux en pourcentage des ventes ³⁾	14,0 %	14,5 %	14,2 %	14,6 %
BAIIA ⁴⁾	214 629	207 250	610 638	572 312
Marge d'exploitation ³⁾	22,6 %	23,3 %	22,2 %	22,4 %
Dépenses d'investissement	32 970	31 420	124 078	80 497
Nombre de magasins ⁵⁾	1 192	1 135	1 192	1 135
Superficie moyenne des magasins (en pieds carrés bruts) ⁵⁾	10 193	10 099	10 193	10 099
Dividendes déclarés par action ordinaire	0,04 \$	0,04 \$	0,12 \$	0,11 \$

(en milliers de dollars)

	Périodes de 13 semaines closes		Périodes de 39 semaines closes	
	le 28 octobre 2018	le 29 octobre 2017	le 28 octobre 2018	le 29 octobre 2017
	\$	\$	\$	\$
Le tableau suivant présente un rapprochement du résultat d'exploitation et du BAIIA :				
Résultat d'exploitation	195 000	189 251	553 143	520 467
Ajouter la dotation aux amortissements	19 629	17 999	57 495	51 845
BAIIA	214 629	207 250	610 638	572 312
Marge du BAIIA ⁴⁾	24,8 %	25,6 %	24,5 %	24,6 %

Le tableau suivant présente un rapprochement du BAIIA et des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :

BAIIA	214 629	207 250	610 638	572 312
Coûts de financement nets (déduction faite de l'amortissement des frais d'émission de titres de créance)	(3 223)	(1 987)	(23 340)	(18 956)
Dotation à l'amortissement de la perte sur la fixation du taux des obligations	23	-	68	-
Transfert vers les stocks de pertes réalisées sur les couvertures de flux de trésorerie	-	-	8 646	-
Comptabilisation de profits réalisés sur les contrats de change	-	(1 445)	-	(3 496)
Règlement en trésorerie de profits réalisés sur les contrats de change	-	(11 373)	-	(1 267)
Impôt exigible	(46 323)	(40 864)	(136 175)	(127 881)
Incitatifs à la location différés	1 328	1 240	3 537	3 721
Allocations reçues du propriétaire différées	2 961	2 694	5 107	6 884
Comptabilisation des allocations reçues du propriétaire différées et des frais de location différés	(1 371)	(1 174)	(3 881)	(3 426)
Rémunération fondée sur des actions	1 512	1 676	4 720	5 015
Perte (profit) sur la sortie d'actifs	(153)	126	(30)	181
	169 383	156 143	469 290	433 087
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(76 023)	(35 490)	(164 656)	(48 059)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, montant net	93 360	120 653	304 634	385 028

(en milliers de dollars)

Données tirées de l'état de la situation financière

	Aux	
	28 octobre 2018	28 janvier 2018
	\$	\$
Trésorerie	78 843	54 844
Stocks	570 955	490 927
Total des actifs courants	708 140	569 969
Immobilisations corporelles	557 590	490 988
Total de l'actif	2 141 984	1 934 339
Total des passifs courants	641 330	720 945
Total des passifs non courants	1 717 120	1 465 752
Total de la dette ⁶⁾	1 904 243	1 671 192
Dette nette ⁷⁾	1 825 400	1 616 348
Capitaux propres déficitaires	(216 466)	(252 358)

Le tableau suivant présente un rapprochement de la dette à long terme et du total de la dette :

(en milliers de dollars)	Aux	
	28 octobre 2018	28 janvier 2018
	\$	\$
Billets non garantis de premier rang portant intérêt comme suit :		
Taux annuel fixe de 2,203 %, payable en versements semestriels égaux, échéant le 10 novembre 2022 (les « billets à taux fixe à 2,203 % »)	250 000	250 000
Taux annuel fixe de 2,337 %, payable en versements semestriels égaux, échéant le 22 juillet 2021 (les « billets à taux fixe à 2,337 % »)	525 000	525 000
Taux annuel fixe de 3,095 %, payable en versements semestriels égaux, échéant le 5 novembre 2018 (les « billets à taux fixe à 3,095 % » et, collectivement avec les billets à taux fixe à 2,203 % et avec les billets à taux fixe à 2,337 %, les « billets à taux fixe »)	400 000	400 000
Taux variable équivalant au taux des acceptations bancaires de 3 mois (CDOR) majoré de 27 points de base, payable trimestriellement, échéant le 1 ^{er} février 2021 (les « billets à taux variable de série 3 »)	300 000	-
Taux variable équivalant au taux des acceptations bancaires de 3 mois (CDOR) majoré de 59 points de base, payable trimestriellement, échéant le 16 mars 2020 (les « billets à taux variable de série 2 »)	300 000	300 000
Facilité de crédit renouvelable non garantie échéant le 29 septembre 2023 (la « facilité de crédit »)	115 000	191 000
Intérêt à payer sur les billets non garantis de premier rang	14 243	5 192
Total de la dette	1 904 243	1 671 192

Le tableau suivant présente un rapprochement du total de la dette et de la dette nette :

Total de la dette	1 904 243	1 671 192
Trésorerie	(78 843)	(54 844)
Dette nette	1 825 400	1 616 348

Le tableau suivant présente un rapprochement du déficit et des résultats non distribués ajustés :

Déficit	(673 003)	(663 421)
Prix payé excédant la valeur comptable des actions ordinaires rachetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités	3 221 998	2 874 638
Résultats non distribués ajustés⁹⁾	2 548 995	2 211 217

Le déficit au 28 octobre 2018 ne reflète pas une mauvaise performance opérationnelle ni une détérioration de celle-ci. Il découle du fait qu'une part importante de la contrepartie en trésorerie pour le rachat d'actions dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Société est portée en diminution des résultats non distribués et que le cours du marché auquel les actions sont rachetées excède considérablement la valeur comptable de ces actions. Par conséquent, les capitaux propres déficitaires de la Société aux fins comptables s'établissaient à 216,5 M\$ au 28 octobre 2018. La direction estime que le rachat d'actions demeure une stratégie efficace pour créer de la valeur pour les actionnaires et constitue une utilisation appropriée des fonds de la Société.

- 1) Les montants par action au 29 octobre 2017 et les nombres d'actions en circulation au cours des périodes de 13 semaines et de 39 semaines closes le 29 octobre 2017 reflètent l'application rétrospective du fractionnement d'actions.
- 2) La croissance des ventes des magasins comparables constitue une mesure de l'augmentation ou de la diminution, selon le cas, en pourcentage des ventes des magasins ouverts depuis au moins 13 mois d'exercice complets par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, y compris les magasins relocalisés et agrandis.
- 3) La marge brute correspond au profit brut divisé par les ventes. Les frais généraux en pourcentage des ventes correspondent aux frais généraux divisés par les ventes. La marge d'exploitation correspond au résultat d'exploitation divisé par les ventes.
- 4) Le BAIIA, une mesure hors PCGR, représente le résultat d'exploitation plus la dotation aux amortissements. La marge du BAIIA correspond au BAIIA divisé par les ventes.
- 5) À la fin de la période.
- 6) Le total de la dette, une mesure hors PCGR, représente la somme de la dette à long terme (y compris l'intérêt à payer au titre de la partie courante) et d'autres dettes bancaires (le cas échéant).
- 7) La dette nette, une mesure hors PCGR, représente le total de la dette, moins la trésorerie.
- 8) Les résultats non distribués ajustés représentent le déficit plus l'excédent i) du prix payé pour toutes les actions ordinaires rachetées dans le cadre des offres publiques de rachat dans le cours normal des activités de la Société entre la date d'établissement en juin 2012 et le 28 octobre 2018 sur ii) la valeur comptable de ces actions ordinaires.

Résultats d'exploitation

Analyse des résultats du troisième trimestre de l'exercice 2019

Suit un aperçu de notre performance financière pour le troisième trimestre de l'exercice 2019 comparativement au troisième trimestre de l'exercice 2018.

Ventes

Les ventes du troisième trimestre de l'exercice 2019 ont augmenté de 6,6 % pour s'établir à 864,3 M\$, comparativement à 810,6 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. La croissance interne soutenue des ventes a été alimentée par la croissance équilibrée tant des ventes des magasins comparables que du nombre total de magasins au cours des 12 derniers mois, qui est passé de 1 135 en date du 29 octobre 2017 à 1 192 au 28 octobre 2018.

Les ventes des magasins comparables ont progressé de 3,1 % au troisième trimestre de l'exercice 2019, en sus d'une solide croissance de 4,6 % au trimestre correspondant de l'exercice précédent. La croissance des ventes des magasins comparables reflète l'augmentation de 4,0 % du montant moyen des transactions, en sus d'une hausse de 4,5 % pour le trimestre correspondant de l'exercice 2018, en partie contrebalancée par la diminution de 0,9 % du nombre de transactions. Le taux de croissance des ventes des magasins comparables au troisième trimestre de l'exercice 2019 rend compte de la décision prise par la direction de limiter de façon stratégique les hausses de prix au cours des derniers trimestres afin de présenter aux consommateurs une proposition de valeur encore plus attrayante et concurrentielle, compte tenu de la situation actuelle dans le secteur de la vente au détail.

Les nouveaux magasins, qui ne font pas encore partie des magasins comparables, enregistrent des ventes annuelles d'environ 2,3 M\$ au cours de leurs deux premières années d'activité, et la période moyenne de remboursement du capital investi est d'environ deux ans.

Pour le trimestre, 70,6 % de nos ventes provenaient de produits vendus à un prix supérieur à 1,25 \$, comparativement à 67,7 % au trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Marge brute

La marge brute s'est établie à 38,9 % des ventes au troisième trimestre de l'exercice 2019, comparativement à 40,1 % des ventes au troisième trimestre de l'exercice 2018. La diminution de la marge brute s'explique par la baisse des marges sur les produits, laquelle est attribuable à la décision prise par la direction de limiter le plus possible les augmentations de prix au cours de l'exercice 2019 par rapport à celles qui ont eu lieu au cours de l'exercice 2018. La marge brute comprend les ventes faites par la Société à Dollar City, à titre de fournisseur direct, ce qui représente environ 1 % des ventes totales de la Société, ainsi qu'une marge bénéficiaire nominale. Par conséquent, ces ventes ont eu une incidence négligeable sur la marge brute globale du trimestre en cours et du trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Frais généraux

Les frais généraux pour le troisième trimestre de l'exercice 2019 se sont élevés à 121,2 M\$, soit une augmentation de 3,1 % par rapport à ceux de 117,6 M\$ inscrits pour le troisième trimestre de l'exercice 2018. Cette augmentation résulte principalement de la croissance soutenue du nombre total de magasins.

Les frais généraux pour le troisième trimestre de l'exercice 2019 ont représenté 14,0 % des ventes, comparativement à 14,5 % des ventes pour le troisième trimestre de l'exercice 2018. L'amélioration de 0,5 % découle essentiellement des mesures constantes en matière de productivité du personnel, du moment auquel certaines charges ont été engagées ainsi que de l'effet de levier, ces facteurs ayant contribué à atténuer l'incidence des hausses du salaire minimum dans certaines provinces, notamment en Ontario.

Dotation aux amortissements

La dotation aux amortissements a augmenté de 1,6 M\$, passant de 18,0 M\$ pour le troisième trimestre de l'exercice 2018 à 19,6 M\$ pour le troisième trimestre de l'exercice 2019. Cette augmentation est essentiellement liée aux investissements dans les projets de technologies de l'information et les nouveaux magasins.

Coûts de financement nets

Les coûts de financement nets ont augmenté de 1,2 M\$, passant de 10,2 M\$ pour le troisième trimestre de l'exercice 2018 à 11,4 M\$ pour le troisième trimestre de l'exercice 2019. Cette augmentation s'explique essentiellement par l'accroissement des emprunts sur la dette à long terme.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat a augmenté de 1,0 M\$, passant de 49,0 M\$ pour le troisième trimestre de l'exercice 2018 à 50,0 M\$ pour le troisième trimestre de l'exercice 2019, en raison de la hausse du résultat avant impôt. Le taux d'imposition prescrit par la loi pour les troisièmes trimestres des exercices 2019 et 2018 était, respectivement, de 27,0 % et de 26,9 %. Le taux d'imposition effectif de la Société pour les troisièmes trimestres des exercices 2019 et 2018 était, respectivement, de 27,2 % et de 27,4 %.

Résultat net

Pour le troisième trimestre de l'exercice 2019, le résultat net a augmenté pour atteindre 133,5 M\$, soit 0,41 \$ par action ordinaire après dilution, contre 130,1 M\$, soit 0,38 \$ par action ordinaire après dilution (après retraitement rétrospectif pour rendre compte du fractionnement d'actions), pour le troisième trimestre de l'exercice 2018. Cette augmentation du résultat net est essentiellement attribuable à la hausse de 6,6 % des ventes et à la diminution des frais généraux en pourcentage des ventes, ces facteurs ayant été en partie contrebalancés par la baisse de la marge brute. Le rachat d'actions dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Société a également eu une incidence positive sur le résultat par action.

Analyse des résultats des neuf premiers mois de l'exercice 2019

Suit un aperçu de notre performance financière pour les neuf premiers mois de l'exercice 2019 comparativement aux neuf premiers mois de l'exercice 2018.

Ventes

Les ventes des neuf premiers mois de l'exercice 2019 ont augmenté de 6,9 % pour s'établir à 2 488,8 M\$, par rapport à 2 328,0 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. La croissance interne soutenue des ventes a été alimentée par la croissance équilibrée tant des ventes des magasins comparables que du nombre total de magasins au cours des 12 derniers mois, qui est passé de 1 135 le 29 octobre 2017 à 1 192 le 28 octobre 2018.

Les ventes des magasins comparables ont progressé de 2,7 % pour les neuf premiers mois de l'exercice 2019, en sus de la solide progression de 5,1 % pour la période correspondante de l'exercice précédent. La croissance des ventes des magasins comparables reflète une augmentation de 3,3 % du montant moyen des transactions, en sus d'une progression de 5,5 % à la période correspondante de l'exercice 2018, en partie contrebalancée par une diminution de 0,6 % du nombre de transactions. Le taux de croissance des ventes des magasins comparables pour les neuf premiers mois de l'exercice 2019 rend principalement compte de la décision prise par la direction de limiter de façon stratégique les hausses de prix afin de présenter aux consommateurs une proposition de valeur encore plus attrayante et concurrentielle, compte tenu de la situation actuelle dans le secteur de la vente au détail.

Pour les neuf premiers mois de l'exercice 2019, 69,7 % de nos ventes provenaient de produits vendus à un prix supérieur à 1,25 \$, comparativement à 67,0 % pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Marge brute

La marge brute s'est établie à 38,8 % des ventes pour les neuf premiers mois de l'exercice 2019, comparativement à 39,2 % pour les neuf premiers mois de l'exercice 2018. La marge brute a diminué en raison de la baisse des marges sur les produits attribuable à la décision prise par la direction de limiter le plus possible les hausses de prix au cours de l'exercice 2019 par rapport à celles qui ont eu lieu au cours de l'exercice 2018. La marge brute comprend les ventes faites par la Société à Dollar City, à titre de fournisseur direct, ce qui représente environ 1 % des ventes totales de la Société, ainsi qu'une marge bénéficiaire nominale. Par conséquent, ces ventes ont eu une incidence négligeable sur la marge brute globale de la période en cours et de la période correspondante de l'exercice précédent.

Frais généraux

Les frais généraux pour les neuf premiers mois de l'exercice 2019 se sont élevés à 354,3 M\$, soit une augmentation de 4,2 % par rapport à 339,9 M\$ pour les neuf premiers mois de l'exercice 2018. Cette augmentation résulte principalement de la croissance soutenue du nombre total de magasins.

Les frais généraux pour les neuf premiers mois de l'exercice 2019 ont représenté 14,2 % des ventes, comparativement à 14,6 % des ventes pour les neuf premiers mois de l'exercice 2018. L'amélioration de 0,4 % découle essentiellement d'initiatives en matière de contrôle des coûts mises en œuvre l'an dernier, lesquelles ont continué de donner lieu à des économies au cours du premier semestre de l'exercice 2019. Les nouvelles mesures d'amélioration de la productivité du personnel tout comme celles qui se poursuivent, ainsi que l'effet de levier ont également contrebalancé cette diminution des frais généraux en pourcentage des ventes, ce qui a atténué l'incidence des hausses du salaire minimum dans certaines provinces, notamment en Ontario.

Dotation aux amortissements

La dotation aux amortissements a augmenté de 5,7 M\$, passant de 51,8 M\$ pour les neuf premiers mois de l'exercice 2018 à 57,5 M\$ pour les neuf premiers mois de l'exercice 2019. Cette augmentation est liée aux investissements dans les projets de technologies de l'information et les nouveaux magasins.

Coûts de financement nets

Les coûts de financement nets ont augmenté de 4,6 M\$, passant de 29,6 M\$ pour les neuf premiers mois de l'exercice 2018 à 34,2 M\$ pour les neuf premiers mois de l'exercice 2019. Cette augmentation s'explique essentiellement par l'accroissement des emprunts sur la dette à long terme.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat a augmenté de 7,8 M\$, passant de 134,3 M\$ pour les neuf premiers mois de l'exercice 2018 à 142,1 M\$ pour les neuf premiers mois de l'exercice 2019, en raison de la hausse du résultat avant impôt. La charge d'impôt sur le résultat comptabilisée repose sur la meilleure estimation que fait la direction du taux moyen pondéré d'imposition du résultat annuel attendu pour l'exercice complet. Le taux d'imposition prescrit par la loi pour les neuf premiers mois des exercices 2019 et 2018 était respectivement de 27,0 % et 26,9 %. Le taux d'imposition effectif de la Société pour les neuf premiers mois des exercices 2019 et 2018 est demeuré stable à 27,4 %.

Résultat net

Pour les neuf premiers mois de l'exercice 2019, le résultat net a augmenté pour atteindre 376,9 M\$, soit 1,14 \$ par action ordinaire après dilution, contre 356,6 M\$, ou 1,04 \$ par action ordinaire après dilution (après retraitement rétrospectif pour refléter le fractionnement d'actions) pour les neuf premiers mois de l'exercice 2018. Cette augmentation du résultat net est essentiellement attribuable à la hausse de 6,9 % des ventes, à la marge brute soutenue et à la diminution des frais généraux en pourcentage des ventes.

Sommaire des résultats trimestriels consolidés

(en milliers de dollars, sauf les montants par action) Données tirées de l'état du résultat net	Exercice 2019			Exercice 2018			Exercice 2017	
	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Ventes	864 267	868 453	756 069	938 075	810 583	812 487	704 945	854 531
Coût des produits vendus	528 411	524 041	471 417	549 355	485 703	490 490	439 623	501 156
Profit brut	335 856	344 412	284 652	388 720	324 880	321 997	265 322	353 375
Frais généraux	121 227	118 577	114 478	134 920	117 630	112 783	109 474	127 166
Dotation aux amortissements	19 629	19 130	18 736	18 705	17 999	17 301	16 545	15 549
Résultat d'exploitation	195 000	206 705	151 438	235 095	189 251	191 913	139 303	210 660
Coûts de financement nets	11 443	11 409	11 326	10 256	10 154	10 225	9 242	10 643
Résultat avant impôt	183 557	195 296	140 112	224 839	179 097	181 688	130 061	200 017
Impôt sur le résultat	50 010	53 524	38 537	62 011	49 005	49 888	35 371	53 943
Résultat net	133 547	141 772	101 575	162 828	130 092	131 800	94 690	146 074
Résultat net par action ordinaire¹⁾								
De base	0,41 \$	0,43 \$	0,31 \$	0,49 \$	0,39 \$	0,39 \$	0,28 \$	0,42 \$
Dilué	0,41 \$	0,43 \$	0,31 \$	0,48 \$	0,38 \$	0,38 \$	0,27 \$	0,41 \$

¹⁾ Les montants par action pour l'exercice 2017, l'exercice 2018 et le premier trimestre de l'exercice 2019 reflètent l'application rétrospective du fractionnement d'actions.

Dans le passé, nous avons enregistré notre chiffre d'affaires le plus faible au premier trimestre et notre chiffre d'affaires le plus élevé au quatrième trimestre, la plus grande proportion des ventes étant réalisées en décembre. En général, notre chiffre d'affaires augmente également en prévision de fêtes comme Pâques, la Saint-Patrick, la Saint-Valentin et l'Halloween, mais nos ventes ne subissent autrement que de légères variations saisonnières, et nous prévoyons que cette tendance se maintiendra. La survenance de conditions météorologiques inhabituellement défavorables qui perturberaient nos activités commerciales ou d'exploitation pendant une période de pointe comme la période des Fêtes ou d'autres fêtes importantes pourrait avoir un effet défavorable sur notre réseau de distribution et sur l'achalandage de nos magasins et, de ce fait, avoir des conséquences défavorables significatives sur nos activités et nos résultats financiers.

Situation de trésorerie et ressources en capital

Flux de trésorerie pour le troisième trimestre de l'exercice 2019

(en milliers de dollars)	Périodes de 13 semaines closes		
	le 28 octobre 2018	le 29 octobre 2017	Variation
	\$	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	93 360	120 653	(27 293)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(32 048)	(31 236)	(812)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(164 172)	(91 387)	(72 785)
Variation nette de la trésorerie	(102 860)	(1 970)	(100 890)

Flux de trésorerie – Activités d'exploitation

Pour le troisième trimestre de l'exercice 2019, les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ont totalisé 93,4 M\$, comparativement à 120,7 M\$ pour le troisième trimestre de l'exercice 2018. Cette diminution est attribuable à l'augmentation des créances à recevoir de Dollar City, qui sont garanties par des lettres de crédit, aux achats de stocks de marchandises ainsi qu'au calendrier des acomptes provisionnels et des paiements aux fournisseurs.

Flux de trésorerie – Activités d'investissement

Pour le troisième trimestre de l'exercice 2019, les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement ont totalisé 32,1 M\$, comparativement à 31,2 M\$ pour le troisième trimestre de l'exercice 2018. Cette hausse est principalement attribuable à l'agrandissement du centre de distribution de la Société et a été en partie contrebalancée par la baisse des investissements dans le matériel et les logiciels informatiques durant le trimestre.

Flux de trésorerie – Activités de financement

Pour le troisième trimestre de l'exercice 2019, les flux de trésorerie affectés aux activités de financement ont totalisé 164,2 M\$, comparativement à 91,4 M\$ pour le troisième trimestre de l'exercice 2018. Cette augmentation s'explique par le plus grand nombre de rachats d'actions effectués par la Société dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, facteur en partie contrebalancé par l'augmentation des prélèvements sur la facilité de crédit.

Flux de trésorerie pour les neuf premiers mois de l'exercice 2019

<i>(en milliers de dollars)</i>	Périodes de 39 semaines closes		
	le 28 octobre 2018	le 29 octobre 2017	Variation
	\$	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	304 634	385 028	(80 394)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(122 914)	(79 953)	(42 961)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(157 721)	(289 834)	132 113
Variation nette de la trésorerie	23 999	15 241	8 758

Flux de trésorerie – Activités d'exploitation

Pour les neuf premiers mois de l'exercice 2019, les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ont totalisé 304,6 M\$, comparativement à 385,0 M\$ pour les neuf premiers mois de l'exercice 2018. Cette baisse est attribuable à l'augmentation des créances à recevoir de Dollar City, qui sont garanties par des lettres de crédit, aux achats de stocks de marchandises ainsi qu'au calendrier des acomptes provisionnels et des paiements aux fournisseurs.

Flux de trésorerie – Activités d'investissement

Pour les neuf premiers mois de l'exercice 2019, les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement ont totalisé 122,9 M\$, contre 80,0 M\$ pour les neuf premiers mois de l'exercice 2018. Cette hausse est principalement attribuable à l'acquisition par la Société de son centre de distribution, qu'elle louait auparavant, et aux coûts liés à l'agrandissement de celui-ci.

Flux de trésorerie – Activités de financement

Pour les neuf premiers mois de l'exercice 2019, les flux de trésorerie affectés aux activités de financement ont totalisé 157,7 M\$, contre 289,8 M\$ pour les neuf premiers mois de l'exercice 2018. Cette variation s'explique par la baisse, par rapport à l'exercice précédent, du nombre d'actions rachetées par la Société dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités au cours du présent exercice et par l'accroissement des emprunts sur la dette à long terme.

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement se rapportent aux investissements dans les projets de technologies de l'information et dans les nouveaux magasins, ainsi que dans l'accroissement de la capacité de distribution et d'entreposage.

Pour le troisième trimestre de l'exercice 2019, les dépenses d'investissement ont totalisé 33,0 M\$, comparativement à 31,4 M\$ pour le troisième trimestre de l'exercice 2018. Cette augmentation est essentiellement attribuable à l'accroissement du centre de distribution de la Société.

Pour les neuf premiers mois de l'exercice 2019, les dépenses d'investissement ont totalisé 124,1 M\$, comparativement à 80,5 M\$ pour les neuf premiers mois de l'exercice 2018. L'augmentation des dépenses d'investissement s'explique en grande partie par l'acquisition par la Société de son centre de distribution, qu'elle louait auparavant, pour une contrepartie de 39,0 M\$, et par les coûts engagés en lien avec l'agrandissement du centre de distribution. Les dépenses d'investissement pour les neuf premiers mois de l'exercice 2019 comprennent aussi un montant de 2,0 M\$ qui se rapporte aux projets de gestion des liquidités dans les magasins, lesquels visent à réduire le temps consacré au processus de fermeture des caisses.

Ressources en capital

La Société tire de ses activités d'exploitation des flux de trésorerie suffisants pour financer sa stratégie de croissance prévue, assurer le service de sa dette et verser des dividendes aux actionnaires. Au 28 octobre 2018, la Société disposait de fonds en caisse de 78,8 M\$ et d'un montant disponible de 379,6 M\$ aux termes de la facilité de crédit. Ces fonds disponibles procurent une souplesse de financement pour combler les besoins imprévus en matière de liquidités.

Notre capacité de payer le capital et les intérêts sur notre dette, de la refinancer, ou de générer des fonds suffisants pour financer les dépenses d'investissement prévues, dépendra de notre performance future, laquelle, dans une certaine mesure, sera tributaire de la conjoncture économique, de facteurs d'ordre financier, de la concurrence, du cadre législatif et réglementaire et d'autres facteurs qui sont indépendants de notre volonté.

Compte tenu de la vigueur actuelle de notre résultat, nous croyons que les flux de trésorerie provenant de nos activités d'exploitation ainsi que le crédit disponible aux termes de la facilité de crédit nous permettront de combler nos besoins en liquidités futurs aux fins de l'exploitation. Nos hypothèses concernant ces besoins pourraient se révéler inexactes, et les fonds auxquels les sources décrites aux présentes nous donnent accès pourraient ne pas être suffisants pour nous permettre d'assurer le service de notre dette et de pourvoir au règlement de toute charge imprévue.

Billets non garantis de premier rang

Le 5 novembre 2013, la Société a émis des billets non garantis de premier rang à taux fixe d'un montant en capital total de 400,0 M\$ (les « billets à taux fixe à 3,095 % »), dans le cadre d'un placement privé au Canada, conformément à la dispense des exigences en matière de prospectus prévue par les lois sur les valeurs mobilières applicables. Les billets à taux fixe à 3,095 % portent intérêt à un taux annuel de 3,095 %, payable en versements semestriels égaux, à terme échu, le 5 mai et le 5 novembre de chaque année jusqu'à l'échéance, le 5 novembre 2018. Au 28 octobre 2018, la valeur comptable des billets à taux fixe à 3,095 % s'établissait à 405,9 M\$. Le 5 novembre 2018, la Société a remboursé le capital et la totalité des intérêts courus et impayés sur les billets à taux fixe à 3,095 %.

Le 22 juillet 2016, la Société a émis des billets non garantis de premier rang à taux fixe d'un montant en capital total de 525,0 M\$ (les « billets à taux fixe à 2,337 % »), dans le cadre d'un placement privé au Canada, conformément à la dispense des exigences en matière de prospectus des lois sur les valeurs mobilières applicables. Les billets à taux fixe à 2,337 % portent intérêt au taux annuel de 2,337 %, payable en versements semestriels égaux, à terme échu, le 22 janvier et le 22 juillet de chaque année jusqu'à l'échéance, le 22 juillet 2021. Au 28 octobre 2018, la valeur comptable des billets à taux fixe à 2,337 % s'établissait à 527,0 M\$.

Le 16 mars 2017, la Société a émis des billets non garantis de premier rang à taux variable de série 2 d'un montant en capital total de 225,0 M\$ (les « billets à taux variable de série 2 d'origine »), dans le cadre d'un placement privé au Canada, conformément à la dispense des exigences en matière de prospectus des lois sur les valeurs mobilières applicables. Les billets à taux variable de série 2 d'origine portent intérêt à un taux équivalant au taux des acceptations bancaires de 3 mois (CDOR) majoré de 59 points de base (ou 0,59 %), établi trimestriellement le 16^e jour de mars, de juin, de septembre et de décembre de chaque année. L'intérêt est payable trimestriellement en trésorerie, à terme échu, le 16^e jour de mars, de juin, de septembre et de décembre de chaque année jusqu'à l'échéance le 16 mars 2020.

Le 10 mai 2017, la Société a émis d'autres billets non garantis de premier rang à taux variable de série 2 d'un montant en capital total de 75,0 M\$ (les « billets à taux variable de série 2 supplémentaires »), dans le cadre d'un placement privé au Canada, conformément à la dispense des exigences en matière de prospectus des lois sur les valeurs mobilières applicables. Les billets à taux variable de série 2 supplémentaires s'ajoutent aux billets à taux variable de série 2 d'origine d'un capital total de 225,0 M\$ émis par la Société le 16 mars 2017. Les billets à taux variable de série 2 supplémentaires ont été émis à une prime de 0,284 % par rapport à leur montant en capital, pour un produit brut total de 75,2 M\$. À la date d'émission, l'écart de crédit réel des billets à taux variable de série 2 supplémentaires sur le taux des acceptations bancaires de 3 mois (CDOR) était de 49 points de base (ou 0,49 %). Une fois émis, ils portent intérêt au même taux que les billets à taux variable de série 2 d'origine, et l'intérêt est payable trimestriellement en trésorerie, à terme échu, en même temps que l'intérêt sur les billets à taux variable de série 2 d'origine. Toutes les autres modalités applicables aux billets à taux variable de série 2 d'origine s'appliquent aux billets à taux variable de série 2 supplémentaires, lesquels sont réputés faire partie de la même série que les billets à taux variable de série 2 d'origine (collectivement, les « billets à taux variable de série 2 »). Au 28 octobre 2018, la valeur comptable des billets à taux variable de série 2 s'élevait à 300,4 M\$.

Le 10 mai 2017, la Société a aussi émis des billets non garantis de premier rang à taux fixe d'un montant en capital total de 250,0 M\$ (les « billets à taux fixe à 2,203 % »), dans le cadre d'un placement privé au Canada, conformément à la dispense des exigences en matière de prospectus des lois sur les valeurs mobilières applicables. Les billets à taux fixe à 2,203 % portent intérêt au taux annuel de 2,203 %, payable en versements semestriels égaux, à terme échu, le 10^e jour de mai et de novembre de chaque année jusqu'à échéance le 10 novembre 2022. Au 28 octobre 2018, la valeur comptable des billets à taux fixe à 2,203 % s'établissait à 251,7 M\$.

Le 1^{er} février 2018, la Société a émis des billets non garantis de premier rang à taux variable de série 3 d'un montant en capital total de 300,0 M\$ (les « billets à taux variable de série 3 et, collectivement avec les billets à taux variable de série 2, les « billets à taux variable »), dans le cadre d'un placement privé au Canada, conformément à la dispense des exigences en matière de prospectus prévue par les lois sur les valeurs mobilières applicables. Les billets à taux variable de série 3 portent intérêt à un taux équivalant au taux des acceptations bancaires de 3 mois (CDOR) majoré de 27 points de base (ou 0,27 %), établi trimestriellement le 1^{er} jour de février, de mai, d'août et de novembre de chaque année. L'intérêt est payable trimestriellement en trésorerie, à terme échu, le 1^{er} jour de février, de mai, d'août et de novembre de chaque année jusqu'à l'échéance le 1^{er} février 2021. Au 28 octobre 2018, la valeur comptable des billets à taux variable de série 3 était de 300,7 M\$.

Le 5 novembre 2018, la Société a émis des billets à taux fixe à 3,55 % d'un montant en capital total de 500,0 M\$, dans le cadre d'un placement privé au Canada réalisé conformément à la dispense des exigences en matière de prospectus prévue par les lois sur les valeurs mobilières applicables. Les billets à taux fixe à 3,55 % ont été émis au prix de 995,37 \$ par tranche de capital de 1 000,00 \$ de billets à taux fixe à 3,55 %, soit un taux effectif de 3,652 % et un produit brut total de 497,7 M\$. Les billets à taux fixe à 3,55 % portent intérêt au taux annuel de 3,55 % payable en versements semestriels égaux, à terme échu, le 6^e jour du mois de mai et de novembre de chaque année, jusqu'à l'échéance le 6 novembre 2023.

Les billets à taux fixe à 3,095 %, les billets à taux fixe à 2,337 %, les billets à taux fixe à 2,203 %, les billets à taux fixe à 3,55 % et les billets à taux variable (collectivement, les « billets non garantis de premier rang ») sont des obligations non garanties directes de la Société et occupent un rang égal à toutes les autres dettes non garanties et non subordonnées actuelles et futures de la Société. Tous les billets non garantis de premier rang sont notés BBB, avec tendance stable, par DBRS Limited.

Les billets non garantis de premier rang sont cautionnés solidairement, sur une base non garantie de premier rang, en ce qui a trait au paiement du capital, des intérêts et des primes, le cas échéant, et de certains autres montants précisés dans les actes de fiducie qui régissent les billets, par certaines filiales de la Société représentant un BAIIA combiné, collectivement avec le BAIIA de la Société (sur une base non consolidée), d'au moins 80 % du BAIIA consolidé. En date des présentes, Dollarama S.E.C. et Dollarama GP Inc. sont les seules cautions. Tant que des billets non garantis de premier rang seront en cours et que la facilité de crédit sera en vigueur, l'ensemble des filiales de la Société qui cautionnent à l'occasion des emprunts aux termes de la facilité de crédit cautionneront les billets non garantis de premier rang.

Facilité de crédit

La Société a accès à une facilité de crédit renouvelable non garantie (la « facilité de crédit ») de 500,0 M\$ aux termes d'une deuxième convention de crédit modifiée et mise à jour (la « convention de crédit »), initialement datée du 25 octobre 2013, modifiée successivement le 3 décembre 2013, le 10 juin 2014, le 3 novembre 2014, le 30 octobre 2015, le 29 janvier 2016, le 21 novembre 2016, le 29 juin 2017, le 28 novembre 2017 et le 27 juillet 2018.

Le 27 juillet 2018, la convention de crédit a été modifiée pour en modifier l'échéance. Elle vient désormais à échéance le 29 septembre 2023. Parallèlement à la prorogation de l'échéance de la convention de crédit, la formule utilisée pour calculer la marge applicable a été modifiée. Elle n'est plus fondée sur la notation attribuée à la Société ou à ses titres non garantis de premier rang par une agence de notation, mais plutôt sur un ratio d'endettement ajusté en fonction des contrats de location, communiqué aux prêteurs de façon trimestrielle. La marge applicable désormais calculée selon le ratio d'endettement ajusté en fonction des contrats de location va de 0 % à 1,70 % par an.

Aux termes de la convention de crédit, la Société peut, dans certaines circonstances et sous réserve de l'obtention d'engagements supplémentaires de la part des prêteurs existants ou d'autres institutions admissibles, demander des augmentations portant le montant total disponible aux termes de la facilité de crédit, y compris les engagements existants, à 1,5 G\$.

La convention de crédit oblige la Société à respecter, sur une base trimestrielle et consolidée, un ratio minimal de couverture des intérêts et un ratio maximal d'endettement ajusté en fonction des contrats de location.

La facilité de crédit est garantie par Dollarama S.E.C. et par Dollarama GP Inc. (collectivement, avec la Société, les « parties garantissant l'emprunt »). La convention de crédit est assortie de clauses restrictives qui, sous réserve de certaines exceptions, limitent la capacité des parties garantissant l'emprunt de faire notamment ce qui suit : contracter, prendre en charge ou autoriser des dettes de premier rang ou des privilèges; réaliser des fusions, des acquisitions, des ventes d'actifs ou des opérations de cession-bail; changer la nature de leurs activités et effectuer certaines opérations avec des sociétés du même groupe. La convention de crédit limite également la capacité de la Société de faire ce qui suit en cas de défaut aux termes de la convention : procéder à des prêts, déclarer des dividendes et faire des paiements relatifs à des participations en actions ou racheter de telles participations.

Au 28 octobre 2018, un montant de 115,0 M\$ avait été prélevé sur la facilité de crédit (191,0 M\$ au 28 janvier 2018), des lettres de crédit avaient été émises pour l'achat de stocks et une lettre de garantie était exigée par la municipalité relativement à l'agrandissement du centre de distribution, pour un montant total de 5,4 M\$ (1,1 M\$ au 28 janvier 2018). Au 28 octobre 2018, la Société respectait toutes ses clauses restrictives de nature financière.

Obligations contractuelles, arrangements non comptabilisés et engagements

Le tableau suivant présente une analyse des passifs financiers non dérivés de la Société, selon un classement des échéances en fonction de la période à courir entre la date de l'état de la situation financière et la date d'échéance contractuelle. Les montants ci-dessous sont ceux des flux de trésorerie non actualisés contractuels au 28 octobre 2018. Les dettes d'exploitation et charges à payer ne tiennent pas compte des passifs non liés à des contrats (comme les passifs d'impôt découlant d'exigences réglementaires imposées par les gouvernements).

(en milliers de dollars)

	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$
Dettes d'exploitation et charges à payer	186 600	-	-	186 600
Dividendes à verser	12 935	-	-	12 935
Obligations au titre d'un contrat de location-financement	150	464	3 229	3 843
Remboursement de capital sur :				
les billets à taux fixe à 2,203 %	-	-	250 000	250 000
les billets à taux fixe à 2,337 %	-	-	525 000	525 000
les billets à taux fixe à 3,095 %	400 000	-	-	400 000
les billets à taux variable de série 3	-	-	300 000	300 000
les billets à taux variable de série 2	-	-	300 000	300 000
la facilité de crédit	-	-	115 000	115 000
Versements d'intérêts sur :				
les billets à taux fixe à 2,203 %	2 754	2 754	19 276	24 784
les billets à taux fixe à 2,337 %	6 135	6 135	24 539	36 809
les billets à taux fixe à 3,095 %	6 190	-	-	6 190
la facilité de crédit et les billets à taux variable ¹⁾	4 929	14 787	31 032	50 748
	<u>619 693</u>	<u>24 140</u>	<u>1 568 076</u>	<u>2 211 909</u>

¹⁾ D'après les taux d'intérêt en vigueur le 28 octobre 2018.

Le tableau ci-dessous résume les arrangements non comptabilisés et les engagements de la Société au 28 octobre 2018.

(en milliers de dollars)

	Moins de 3 mois \$	De 3 mois à 1 an \$	De 1 an à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$	Total \$
Obligations découlant de contrats de location simple ²⁾	46 251	138 753	601 164	307 328	1 093 496
Lettres de crédit	5 377	-	-	-	5 377
Engagements au titre des coûts d'agrandissement du centre de distribution	17 583	13 593	-	-	31 176
	<u>69 211</u>	<u>152 346</u>	<u>601 164</u>	<u>307 328</u>	<u>1 130 049</u>

²⁾ Représentent les loyers annuels de base, compte non tenu des loyers conditionnels, des frais d'entretien des aires communes, des impôts fonciers et des autres montants payés aux propriétaires, éléments qui, ensemble, équivalent à approximativement 38 % du total des charges locatives.

Outre les obligations au titre de contrats de location simple, les lettres de crédit et les engagements au titre des coûts d'agrandissement du centre de distribution existant susmentionnés, nous ne sommes assujettis à aucun autre arrangement ou engagement non comptabilisé.

Instruments financiers

La Société se sert d'instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme pour atténuer le risque inhérent aux fluctuations du dollar américain par rapport au dollar canadien. Ces instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de gestion des risques et sont désignés comme instruments de couverture d'achats de marchandises prévus.

La couverture du risque de change comporte un risque d'illiquidité et, dans la mesure où le dollar américain se déprécie par rapport au dollar canadien, le recours à des couvertures pourrait causer des pertes plus importantes que si aucune couverture n'avait été utilisée. Les ententes de couverture pourraient avoir pour effet de limiter ou de réduire le rendement total de la Société si les achats aux taux couverts se traduisaient par des marges moins élevées que si ces achats avaient été faits au taux du jour.

La Société a aussi conclu des dérivés de vente à terme d'obligations en janvier 2018, en mars 2018, en mai 2018, en juin 2018 et en juillet 2018 pour gérer son exposition au risque de taux d'intérêt lié au refinancement des billets à taux fixe à 3,095 % qui sont venus à échéance le 5 novembre 2018. Pour la période close le 28 octobre 2018, ces dérivés ont été désignés comme instruments de couverture et comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière. La partie efficace de la variation de la juste valeur des dérivés a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global puis sera reclassée en résultat net au cours de la période où les paiements d'intérêts couverts seront comptabilisés en résultat net. Le risque couvert s'entendait de la variabilité des flux de trésorerie liés au taux d'intérêt nominal payé sur les titres de créance à émettre qui découle des fluctuations du taux d'intérêt de référence en dollars canadiens. Le taux d'intérêt de référence en dollars canadiens s'entendait du rendement interpolé de la courbe des taux des obligations du gouvernement du Canada pour une échéance correspondant au titre de créance prévu. Les flux de trésorerie liés à l'écart de crédit prévu des obligations par rapport au taux de référence en dollars canadiens n'étaient pas désignés comme faisant partie de la relation de couverture. Le 29 octobre 2018, immédiatement après la fin du processus de fixation du prix des billets à taux fixe à 3,55 %, la Société a réglé les dérivés de vente à terme d'obligations. Le profit réalisé sur le règlement des dérivés s'est établi à 2,3 M\$ et il sera amorti dans les coûts de financement nets sur la durée des billets à taux fixe à 3,55 %.

La Société documente la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, tout comme les objectifs et stratégies de gestion du risque qui sous-tendent ces opérations de couverture. Les instruments financiers dérivés désignés comme des instruments de couverture sont constatés à la juste valeur, laquelle est établie au moyen des cours du marché et d'autres données observables.

Il n'y a eu aucun changement significatif dans la nature des risques découlant des dérivés ni dans la gestion de ces risques au cours du troisième trimestre de l'exercice 2019.

Pour une description des instruments financiers dérivés de la Société, se reporter à la note 7 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour le troisième trimestre de l'exercice 2019 et aux notes 3 et 14 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice 2018.

Transactions entre parties liées

Baux immobiliers

Au 28 octobre 2018, la Société louait 21 magasins, cinq entrepôts, ainsi que son siège social auprès d'entités contrôlées par la famille Rossy, aux termes de baux à long terme. Les frais de location associés à ces baux conclus avec des parties liées sont évalués au coût, qui correspond à la juste valeur, soit le montant de la contrepartie établie selon les conditions du marché.

Les frais de location facturés par des entités contrôlées par la famille Rossy ont totalisé 3,1 M\$ et 13,2 M\$ respectivement pour les périodes de 13 semaines et de 39 semaines closes le 28 octobre 2018, contre 3,7 M\$ et 14,7 M\$ respectivement pour les périodes de 13 semaines et de 39 semaines closes le 29 octobre 2017. La diminution d'un exercice à l'autre découle du fait que, le 21 février 2018, la Société a acquis le centre de distribution existant qu'elle louait auparavant auprès d'une entité contrôlée par la famille Rossy.

Biens immobiliers

Le 21 février 2018, la Société a acquis son centre de distribution existant, qu'elle louait auparavant auprès d'une entité contrôlée par la famille Rossy, pour une contrepartie totale de 39,0 M\$, dont une tranche de 16,8 M\$ a été comptabilisée au titre du terrain et une tranche de 22,2 M\$, au titre du bâtiment. Cette acquisition a constitué une transaction avec une partie liée réalisée à la juste valeur, soit le montant de la contrepartie établie selon les conditions du marché, à partir d'une évaluation indépendante.

Estimations et jugements comptables critiques

Pour préparer les états financiers, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui nécessitent de faire appel au jugement et qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables et sur les montants présentés au titre de l'actif, du passif, des produits des activités ordinaires et des charges de la période. Les estimations et autres jugements font l'objet d'une réévaluation constante. Ils sont fondés sur l'expérience de la direction et sur d'autres facteurs, notamment les prévisions d'événements futurs raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Dans les états financiers consolidés intermédiaires résumés pour le troisième trimestre de l'exercice 2019, les estimations et jugements importants posés par la direction dans le cadre de l'application des méthodes comptables de la Société et les principales sources d'incertitude relative aux estimations sont les mêmes que dans les états financiers consolidés audités de l'exercice 2018. Se reporter à la note 5 des états financiers consolidés annuels audités de l'exercice 2018 pour obtenir des précisions.

Principales normes et interprétations

a) Adoption de nouvelles normes comptables et de normes comptables révisées

IFRS 9 – Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive d'IFRS 9 *Instruments financiers* relative au classement, à l'évaluation, à la dépréciation et à la comptabilité de couverture. Cette norme remplace IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. La Société a adopté les exigences d'IFRS 9 le 29 janvier 2018 selon la méthode rétrospective modifiée, tel que le permet IFRS 9. À la date de transition, la Société a appliqué les nouvelles exigences en matière de comptabilité de couverture à toutes les relations de couverture admissibles existantes. IFRS 9 apporte des changements au modèle de comptabilité de couverture des flux de trésorerie et élimine le choix de méthode comptable offert dans IAS 39 pour la couverture d'une transaction prévue se traduisant par la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier. La méthode de comptabilisation des instruments financiers employée par la Société conformément aux dispositions d'IFRS 9 est décrite ci-dessous.

L'adoption d'IFRS 9 n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société.

Classement

Lors de la comptabilisation initiale, la Société détermine le classement des instruments financiers selon les catégories suivantes :

1. Évalués au coût amorti
2. Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou par le biais du résultat net

Le classement aux termes d'IFRS 9 est fondé sur le modèle économique suivi pour la gestion de l'actif financier et sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de celui-ci. Les actifs détenus en vue d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et dont ces flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts sont évalués au coût amorti. Les contrats qui comprennent des dérivés incorporés pour lesquels l'hôte est un instrument financier entrant dans le champ d'application de la norme seront évalués dans leur intégralité afin d'en déterminer le classement.

Un actif financier est évalué au coût amorti si les deux critères suivants sont remplis :

1. Il est détenu dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs en vue d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
2. Ses modalités contractuelles donnent lieu, à des dates précisées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts sur le solde du capital à payer.

Les placements en titres de capitaux propres qui sont détenus à des fins de transaction sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Pour tous les autres placements en titres de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction, la Société peut faire le choix irrévocable, au moment de la comptabilisation initiale, de présenter les variations ultérieures de la juste valeur du placement dans les autres éléments du résultat global. Un choix doit se faire pour chaque placement.

Les passifs financiers sont évalués au coût amorti, à moins que la Société soit tenue de les évaluer à la juste valeur par le biais du résultat net (comme c'est le cas des instruments détenus à des fins de transaction ou des dérivés) ou qu'elle ait choisi de les évaluer à la juste valeur par le biais du résultat net.

Le tableau qui suit présente sommairement le classement et l'évaluation des instruments financiers de la Société comptabilisés conformément à IFRS 9, comparativement à leur classement précédent aux termes d'IAS 39.

	Classement aux termes d'IAS 39	Classement aux termes d'IFRS 9
Actifs		
Trésorerie	Prêts et créances – coût amorti	Coût amorti
Créances	Prêts et créances – coût amorti	Coût amorti
Instruments financiers dérivés	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais du résultat net
Passifs		
Dettes d'exploitation et charges à payer	Autres passifs financiers – coût amorti	Coût amorti
Dividendes à verser	Autres passifs financiers – coût amorti	Coût amorti
Dette à long terme	Autres passifs – coût amorti	Coût amorti
Instruments financiers dérivés	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais du résultat net

Évaluation

Instruments financiers au coût amorti

Les instruments financiers au coût amorti sont initialement évalués à la juste valeur et ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur. Les produits d'intérêts, les profits et pertes de change et les pertes de valeur sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net et du résultat global.

Instruments financiers à la juste valeur

Les instruments financiers sont initialement et ultérieurement évalués à la juste valeur, et les coûts de transaction sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net et du résultat global. La partie efficace des profits et des pertes sur les instruments de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global de la période au cours de laquelle ils surviennent. Lorsque la Société choisit d'évaluer un passif financier à la juste valeur par le biais du résultat net, les profits ou les pertes liés au risque de crédit propre à la Société sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net et du résultat global.

Dépréciation

La Société estime de manière prospective les pertes de crédit attendues liées aux instruments de créance comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. La méthode de dépréciation utilisée est différente selon qu'il y a eu ou non une augmentation importante du risque de crédit. Dans le cas des créances d'exploitation, la Société évalue la correction de valeur pour pertes en fonction des pertes de crédit attendues sur la durée de vie, tel que le permet la méthode simplifiée prévue par IFRS 9.

Décomptabilisation

Actifs financiers

La Société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif financier ont expiré ou que les droits contractuels sur les flux de trésorerie ont été transférés. Les profits et les pertes découlant de la décomptabilisation sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net et du résultat global.

Passifs financiers

La Société décomptabilise un passif financier lorsque l'obligation précisée au contrat est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à expiration. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée ou à payer, y compris les actifs hors trésorerie transférés ou les passifs repris, est comptabilisée à l'état consolidé du résultat net et du résultat global.

Comptabilité de couverture

La partie efficace des variations de la juste valeur des dérivés admissibles à titre d'instruments de couverture de flux de trésorerie et désignés comme tels est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Le profit ou la perte lié à la partie inefficace est immédiatement comptabilisé en résultat. Aux termes d'IFRS 9, dans le cas des couvertures de flux de trésorerie d'une transaction prévue qui donne lieu à la comptabilisation d'un élément non financier, comme les stocks, la valeur comptable de cet élément doit être ajustée pour tenir compte du cumul des profits ou des pertes comptabilisés directement dans les capitaux propres déficitaires. Par la suite, le cumul des profits et des pertes comptabilisés dans les stocks (en raison de l'ajustement de la valeur d'entrée) sera comptabilisé à l'état consolidé du résultat net et du résultat global au cours de la période ou des périodes où les flux de trésorerie futurs prévus qui sont couverts influent sur l'état consolidé du résultat net et du résultat global (par l'intermédiaire du coût des produits vendus).

Lorsqu'un instrument de couverture vient à échéance ou qu'il est vendu, ou lorsqu'il ne satisfait plus aux critères d'admissibilité à la comptabilité de couverture, le profit ou la perte cumulé reste classé dans les capitaux propres déficitaires et est comptabilisé au moment où la transaction prévue est définitivement comptabilisée en résultat. Lorsque la Société ne s'attend plus à ce qu'une transaction prévue se réalise, le profit ou la perte cumulé qui était classé dans les capitaux propres déficitaires est immédiatement viré au résultat.

Les contrats de change à terme sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie pour des transactions prévues précises.

Dans le cas des couvertures de flux de trésorerie liées au risque de taux d'intérêt, comme une vente à terme d'obligations, le dérivé est comptabilisé à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière. La partie efficace des variations de la juste valeur du dérivé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et reclassée dans le résultat net de la période au cours de laquelle les paiements d'intérêts couverts sont comptabilisés en résultat net.

Par suite de l'adoption d'IFRS 9, la Société a transféré, le 29 janvier 2018, des pertes cumulées de 8,6 M\$ précédemment comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global et a inclus ce montant directement dans la valeur comptable des stocks (ce qui est communément appelé un « ajustement de la valeur d'entrée »). Cet ajustement de la valeur d'entrée ne représente pas un ajustement de reclassement et n'a eu aucune incidence sur l'état consolidé du résultat net et du résultat global de la Société. De plus, pour les périodes de 13 semaines et de 39 semaines closes le 28 octobre 2018, des profits liés à la juste valeur de 4,1 M\$ et de 40,6 M\$, respectivement, sur les contrats de change à terme auxquels s'applique la comptabilité de couverture de flux de trésorerie qui feront ultérieurement l'objet d'un ajustement de la valeur d'entrée à la valeur comptable initiale des éléments non financiers couverts (comme les achats de stocks libellés en monnaie étrangère) ont été inscrits dans les éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net.

IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

En mai 2014, l'IASB a publié IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. IFRS 15 remplace toutes les normes précédentes sur la comptabilisation des produits des activités ordinaires, y compris IAS 18 *Produits des activités ordinaires*. La Société a adopté les exigences d'IFRS 15 le 29 janvier 2018 selon la méthode rétrospective modifiée, tel que le permet IFRS 15.

L'adoption d'IFRS 15 n'a entraîné aucun ajustement ni changement de la manière dont la Société comptabilisait ses produits des activités ordinaires aux périodes précédentes; par conséquent, aucun chiffre comparatif n'a été retraité.

IFRS 15 repose sur le principe selon lequel les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsque le contrôle d'un bien ou d'un service est transféré au client. L'application de la norme repose sur un modèle de comptabilisation en cinq étapes :

1. Identification du contrat conclu avec le client;
2. Identification des obligations de prestation distinctes prévues au contrat;
3. Détermination du prix de transaction;
4. Répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation distinctes;
5. Comptabilisation des produits des activités ordinaires lorsque ou à mesure que les obligations de prestation sont remplies.

Toutes les ventes sont fermes. Les produits des activités ordinaires sont présentés après déduction des taxes de vente et des remises. Les cartes-cadeaux vendues sont comptabilisées à titre de passif et le produit des activités ordinaires s'y rattachant est comptabilisé lorsque les cartes-cadeaux sont échangées.

La Société peut conclure des ententes avec des tiers en vue de la vente de produits à des clients. Lorsque la Société agit pour son propre compte, elle comptabilise les produits des activités ordinaires selon les montants facturés aux clients. Lorsqu'elle agit à un autre titre, la Société comptabilise le montant net qu'elle conserve en tant que produit des activités ordinaires.

Aux termes d'IFRS 15, les produits des activités ordinaires doivent être comptabilisés lorsqu'un client obtient le contrôle des produits ou des services. Les produits des activités ordinaires de la Société proviennent de la vente de marchandises qui sont comptabilisées à un moment précis. Les ventes de marchandises inscrites à l'état consolidé du résultat net et du résultat global sont comptabilisées par la Société au moment où le contrôle des produits est transféré, ce qui survient lorsque le client effectue le paiement et prend possession de la marchandise et que toutes les obligations ont été remplies.

b) Normes et modifications comptables publiées mais non encore adoptées

IFRS 16 – Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16 *Contrats de location*, qui remplacera IAS 17 *Contrats de location*. Cette nouvelle norme s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, et son adoption anticipée est permise. La nouvelle norme exige que le preneur comptabilise une obligation locative correspondant aux paiements locatifs futurs et un actif lié au droit d'utilisation relativement à la plupart des contrats de location, et les inscrive à l'état de la situation financière, sauf en ce qui concerne les contrats de location qui répondent à des critères d'exception limités. La Société étant assujettie à d'importantes obligations contractuelles sous forme de contrats de location simple conformément à IAS 17, l'adoption d'IFRS 16 donnera lieu à une hausse significative des actifs et des passifs et à des changements significatifs touchant le moment de la comptabilisation des charges associées aux contrats de location.

Les principaux aspects de l'entreprise qui seront touchés par l'adoption d'IFRS 16 sont présentés dans le tableau qui suit.

Aspects de l'entreprise touchés	Analyse	Incidence
Présentation de l'information financière	L'analyse vise à déterminer les contrats qui entreront dans le champ d'application de la nouvelle norme ainsi que les options offertes par celle-ci, comme l'adoption anticipée, les deux exemptions de comptabilisation et d'évaluation et la nécessité de l'appliquer de manière rétrospective intégrale aux termes d'IAS 8 <i>Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs</i> , ou la possibilité d'appliquer une « approche rétrospective modifiée ».	La Société analyse actuellement l'incidence de l'adoption d'IFRS 16 sur son état consolidé de la situation financière et son état consolidé du résultat net et du résultat global. De plus, la Société travaille avec un tiers fournisseur de services-conseils. Au 28 octobre 2018, la majeure partie des contrats de location simple entraînent dans le champ d'application d'IFRS 16.
Systèmes informatiques	La Société est en train d'analyser la nécessité d'apporter des changements à ses systèmes informatiques afin d'optimiser la gestion de plus de 1 000 contrats de location qui entreront dans le champ d'application de la nouvelle norme.	La Société a choisi une solution de TI aux fins de la comptabilisation et de l'évaluation éventuelles des contrats de location qui entrent dans le champ d'application. Les tests d'intégration ont commencé pendant le troisième trimestre de l'exercice 2018 et se sont poursuivis au cours du troisième trimestre de l'exercice 2019.
Contrôles internes	La Société réalisera une analyse des changements à apporter à l'environnement de contrôle par suite de l'adoption d'IFRS 16.	La conception par la Société de nouveaux contrôles pour satisfaire aux exigences d'IFRS 16 a commencé vers la fin du deuxième trimestre de l'exercice 2019, et se poursuit.
Parties prenantes	La Société réalisera une analyse de l'incidence sur la communication de l'information à ses parties prenantes par suite de l'adoption d'IFRS 16.	La Société continue de transmettre de l'information sur l'incidence d'IFRS 16 à ses parties prenantes internes.

Risques et incertitudes

Le contrôle et l'amélioration des activités sont des préoccupations constantes au sein de la Société. La compréhension et la gestion des risques font donc partie intégrante du processus de planification stratégique de la Société. Le conseil d'administration exige de la haute direction de la Société qu'elle détermine et gère de façon appropriée les principaux risques liés aux activités commerciales de la Société.

Les principaux risques et incertitudes qui pourraient avoir une incidence importante sur les résultats d'exploitation futurs de la Société sont décrits dans le rapport de gestion annuel et la notice annuelle de la Société de l'exercice 2018 (disponibles sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com), et sont regroupés dans les catégories suivantes :

- risques liés aux activités d'exploitation;
- risques financiers;
- risques de marché;
- risques liés aux ressources humaines;
- risques liés à la technologie;
- risques liés à la stratégie et à la structure juridique;
- risques liés à la poursuite des activités;
- risques juridiques et réglementaires.

La Société gère ces risques de façon continue et s'est dotée de lignes directrices dans le but d'atténuer ces risques de manière à réduire leur incidence financière. Elle souscrit également une garantie d'assurance complète, à coût raisonnable, qui la protège contre la plupart des événements assurables. De plus, la Société recueille et analyse régulièrement des données économiques et des informations sur ses concurrents, et la haute direction tient compte des résultats de ces analyses au moment de prendre des décisions stratégiques et opérationnelles. La Société ne peut toutefois garantir que les lignes directrices élaborées et les mesures prises donneront le résultat escompté.

Contrôles et procédures

Aucune modification apportée au contrôle interne à l'égard de l'information financière au cours de la période comptable commençant le 30 juillet 2018 et se terminant le 28 octobre 2018 n'a eu, ou n'est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Dividende

Le 6 décembre 2018, la Société a annoncé que son conseil d'administration avait approuvé un dividende en trésorerie trimestriel à l'intention de ses porteurs d'actions ordinaires de 0,04 \$ par action ordinaire. Le dividende en trésorerie trimestriel de la Société sera versé le 8 février 2019 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 11 janvier 2019. Le dividende est désigné comme un « dividende déterminé » aux fins de l'impôt du Canada.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 5 décembre 2018, la Société a reçu de la TSX l'autorisation de modifier l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités lancée en juin 2018 (« l'offre de rachat de 2018-2019 ») de façon à augmenter le nombre d'actions pouvant être rachetées dans le cadre de cette offre sur la période de 12 mois allant du 20 juin 2018 au 19 juin 2019 pour le faire passer de 16 386 351 actions ordinaires à 30 095 056 actions ordinaires (ce qui représente 10,0 % du flottant de la Société au 6 juin 2018). Les autres modalités de l'offre de rachat de 2018-2019 demeurent inchangées.

Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2019, un total de 7 103 616 actions ordinaires ont été rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre de rachat de 2018-2019, au prix moyen pondéré de 40,56 \$ par action ordinaire, pour une contrepartie en trésorerie totale de 288,1 M\$. Le capital-actions de la Société a été réduit de 9,0 M\$, et le reliquat de 279,1 M\$ a été porté en augmentation du déficit.

Compte tenu du fractionnement d'actions, au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2019, un total de 8 450 957 actions ordinaires ont été rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre de rachat de 2018-2019 et de l'offre de rachat dans le cours normal des activités précédemment en vigueur, au prix moyen pondéré de 42,37 \$ par action ordinaire, pour une contrepartie en trésorerie totale de 358,1 M\$. Le capital-actions de la Société a été réduit de 10,7 M\$, et le reliquat de 347,4 M\$ a été porté en augmentation du déficit.

Données sur les actions

Le capital-actions en circulation de la Société est constitué d'actions ordinaires. Un nombre illimité d'actions ordinaires est autorisé.

Au 5 décembre 2018, 319 945 170 actions ordinaires étaient émises et en circulation. En outre, au 5 décembre 2018, 7 329 100 options étaient émises et en cours, chacune pouvant être exercée pour acquérir une action ordinaire. En supposant l'exercice de toutes les options, il y aurait eu 327 274 270 actions ordinaires émises et en circulation après dilution au 5 décembre 2018.

Autres informations

D'autres informations concernant la Société, dont sa plus récente notice annuelle, sont disponibles sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com. La Société est une société ouverte inscrite à la TSX sous le symbole « DOL ».